



# Sans lui pas de limite à la désinformation

## Représentant du Personnel : un acteur indispensable au dialogue social

IMTW – décembre 2016

La prise en compte de l'Humain dans la marche du groupe Orange, la défense de l'intérêt des personnels ET de l'entreprise de façon intimement et continuellement liées, sont impossible chez nous sans la vigilance et l'action du représentant du personnel. Nous en recevons hélas chaque jour de nouvelles preuves.

Sans lui, ses connaissances du droit, son accès privilégié aux informations de l'entreprise et le devoir de consultation imposé par la loi à la Direction, celle-ci pourra à sa guise présenter aux salariés des informations partielles, orientées (dans le cadre des référendums d'entreprises par exemple), avant de finir par prendre toutes les décisions importantes de façon unilatérale sans prendre en compte la moindre réserve.

### ■ Qui est-il ?

**L' élu de CE IMTW** (Comité d'Etablissement) est un spécialiste des questions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et aux techniques de production (évolution d'organisation, déménagements, travaux importants,...). Grâce à ses connaissances et son droit d'information et de consultation, il peut assurer l'expression collective des salariés. Par ailleurs il gère les Activités Sociales et Culturelles.

**L' élu CHSCT** (Comité Hygiène Santé Conditions de Travail) protège la santé physique et mentale des salariés, améliore les conditions de travail, est consulté avant tout changement d'organisation ou décision d'aménagement important modifiant les conditions de travail, santé et sécurité. Il analyse également les risques professionnels par des inspections et des enquêtes (accident du travail, maladie professionnelle, Danger Grave et Imminent...)

**Le Délégué du Personnel** présente à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives qui peuvent leur être transmises par les salariés pour demander l'application des droits acquis et des libertés individuelles dans l'entreprise.

### ■ Il connaît vos droits

Le représentant du personnel est continuellement informé sur les éléments et les évolutions du Droit Social, dans le cadre des cas concrets qu'il traite en aide aux personnes, le code du travail qui est son outil de travail au quotidien, les revues spécialisées auxquelles il est abonné (prévu par la loi pour tous les Délégués du Personnel).

C'est surtout un spécialiste qui est formé à la fois dans le cadre de la loi à chaque prise de nouveau mandat électif, mais aussi pour ceux de la CFE-CGC par exemple tout au long de ses mandats auprès du centre de formation de notre Organisation Syndicale. Il faut dire que c'est indispensable tant depuis 2008 le code du travail est changeant au gré des nouvelles lois qui se succèdent, particulièrement ces derniers temps : loi Macron, loi Rebsamen, loi du travail El Komhri, etc. Seul le représentant du personnel, avec son accointance pour les sujets du travail, et les heures de délégation lui permettant de se professionnaliser en la matière, peut être un interlocuteur de la Direction sur le domaine, et défendre de façon pertinente les intérêts des personnels et de l'entreprise dans le domaine social.

**C'est pourquoi il est important de défendre l'indispensable présence des représentants du personnel chez Orange**, ainsi que les heures de délégation leur permettant d'exercer leurs mandats, et de se former. C'est la condition sine qua non **pour qu'ils constituent des interlocuteurs de qualité au sein de l'entreprise auprès de tous les acteurs économiques et sociaux.**

### ■ Il négocie pour vous

**Le Délégué Syndical**, qui représente son Organisation Syndicale, qu'il l'a désigné pour ce mandat, négocie avec la Direction d'Orange et signe (ou pas) les accords d'entreprises. Avec l'article 2 de la loi Travail dite « El Komhri » récemment adoptée, qui remet en cause la hiérarchie des normes en rendant possible la signature d'accords d'entreprise moins favorable à la Loi, l'expertise et l'expérience du Délégué Syndical dans ce type de rencontres avec la Direction sont plus que jamais utiles.

**■ Il est indispensable, choisissez-le, votez !**

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

**Version électronique avec liens actifs**

[www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/](http://www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/)

**Vous abonner gratuitement à nos publications**

[bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

**Nous suivre**

 [facebook.com/cfecgc.orange](https://facebook.com/cfecgc.orange)  
 [twitter.com/CFECCGOrange](https://twitter.com/CFECCGOrange)



**Vos correspondants CFE-CGC**

Jean-Michel Camin – 06 07 38 09 03  
Maxime Couret - 06 32 07 31 05  
Véronique Garnier - 06 08 85 57 67  
Jean-Marc Henry – 06 07 06 61 83  
Fanny Medina – 06 82 79 04 21  
Sophie Nachman – 06 74 79 44 01  
Frédéric Renard – 06 07 59 81 01

**Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat**

[bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)



# Abonnez-vous gratuitement !

**Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon et (au choix) :**

- le scanner et l'envoyer par mail à [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange
- **ou bien** : vous abonner en ligne [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

**Sur le site [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org) :**

- télécharger notre livret d'engagement : [bit.ly/livretCFE-CGC](http://bit.ly/livretCFE-CGC)
- adhérer : [bit.ly/adhererCFE-CGC](http://bit.ly/adhererCFE-CGC)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.



**Je choisis mes publications**

lettre

**COMPRENDRE & AGIR**

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)  
+ revue de presse mensuelle

lettre

**EPARGNE & ACTIONNARIAT SALARIÉS**

(analyse de la stratégie,  
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)  
+ mails pratiques épargne salariale  
+ revue de presse mensuelle

**Je complète mes coordonnées**

Madame  Monsieur

Prénom / Nom

Établissement (CE)

*Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses.  
Complétez selon votre choix :*

mail pro

mail perso

téléphone mobile